

Une politique des télécoms sans politique de soutien aux services en ligne est une absurdité.

Le gouvernement français centre sa politique des télécoms en soutenant essentiellement le développement des infrastructures sans l'accompagner d'une politique de soutien à la distribution des services en ligne. En 2005, Michel Barnier tentait d'atténuer les risques d'une ouverture totale d'un marché européen des services (Directive Bolkenstein). Un combat déjà perdu faute d'avoir anticipé et réfléchi comment soutenir une industrie des services français en ligne. Curieusement, cette ouverture est aujourd'hui prônée par un représentant des Pays-Bas qui, en 1996, défendait bec et ongles devant la Commission l'interdiction de la vente de prestations financières par téléphone à la suite de plaintes d'investisseurs locaux. La Cour européenne de justice a estimé que cette interdiction ne se justifiait pas eu égard au fait que les prestations proposées étaient, d'une part, élaborées en dehors de ses frontières et, d'autre part, que les modalités de vente étaient indistinctement appliquées à l'ensemble des opérateurs nationaux et étrangers. Le législateur européen s'intéresse désormais à établir une jurisprudence qui empêche la limitation de l'offre de téléservices ou « services en ligne », donc l'accès aux marchés de pays tiers. C'est là que, selon moi, la France devient vulnérable en même temps qu'elle favorise des implantations de réseaux facilitant les «pénétrantes économiques». La mise au point d'un véritable plan d'ensemble sur la relance des activités de services français en ligne me paraît urgente.

Pour l'immédiat on voit se multiplier tous azimuts la résistance des anciens modèles. Le conseil des ventes volontaires publiques s'en prend au site de ventes aux enchères EBay, site qui aurait pu être français. La loterie nationale fait un procès aux éditeurs de loteries étrangers afin de maintenir son monopole au lieu de s'étendre à l'étranger. Ces sites de loteries étrangers sont hors la loi en France et les joueurs français en ligne aussi alors qu'il leur suffirait de passer la frontière pour être libre de les utiliser. Dans le même esprit la Sacem attaque les utilisateurs de PtoP plutôt que d'accepter une licence unique européenne des droits numériques. Dans le même esprit les hébergeurs ont réussi jusqu'à maintenant à s'affranchir de leur responsabilité vis-à-vis de la régulation et du paiement des droits numériques alors que depuis des années les radios assurent la diffusion d'œuvres en payant leurs ayants droits. Tout ça pour n'avoir pas à affronter la concurrence internationale qui fournit des services en ligne pouvant être meilleur marché ou tout simplement plus attractifs et efficaces. Pendant ce temps, l'hécatombe continue. Les encyclopédies comme celle de Larousse, *Encyclopaedia Universalis*, qui encombraient nos bibliothèques sont remplacées par des clones en ligne dont Wikipédia. Cette encyclopédie des savoirs partagés mondiale fait l'objet pour la première fois de son histoire d'une procédure pour atteinte à la vie privée et c'est encore en France que cela se passe. Bon nombre d'acteurs, en plus de ne pas voir que les modèles de l'économie numérique sont un atout à explorer, font semblant de ne pas voir que se diffuse partout dans le monde une économie de l'usage plutôt que de la propriété d'un bien de plus en plus fréquemment proposé sous forme multimédia.

Tout à la défense de ses prés carrés, les éditeurs ne soulignent pas suffisamment que la diminution de l'exportation des biens culturels français tient à l'insuffisance des politiques, moyens et outils d'aide à la distribution internationale. Paradoxalement nous sommes en partie protégés par le fait

que notre langue n'est plus un véhicule économique majeur mais tout aussi handicapés lorsqu'il s'agit de (télé)exporter nos savoirs faire. On ne peut que souhaiter que le gouvernement comprenne que le soutien à l'exportation de nos produits numériques (savoirs ou biens culturels) doit s'intéresser désormais à aider la distribution au moins autant que la production de ces biens. Le cinéma français bénéficie d'aides à la production alors qu'il lui faut des aides maintenant pour améliorer sa distribution internationale, même situation pour l'édition française qui s'entend pour faire un procès scandaleux à Amazone au prétexte que cette librairie en ligne ne fait pas payer le port de ses envois de livres. Une façon de tenter de tuer un avantage comparatif dans un contexte d'une saine concurrence entre deux modes de distribution. Si nous voulons aider à l'exportation des biens numériques, la France doit cesser de vouloir défendre des situations stratifiées contre toute logique économique en affaiblissant nos capacités à partir à la conquête de nouveaux marchés, en ligne ceux là ! Il serait temps de se mettre au travail. L'équipe gouvernementale serait bien avisée de constituer un groupe de réflexion dédié à l'exportation des biens numériques français dans le monde. Dans notre histoire chaque fois qu'une nouvelle technologie est considérée comme une menace elle s'avère en réalité une opportunité qui profite aux plus audacieux, car la vraie question est là : sommes nous capables d'aider les plus audacieux plutôt que de protéger ceux que tout changement dérange en faisant courir le risque aux industries des biens numériques et des services en ligne français de se voir sortir des marchés du futur ?

Denis Ettighoffer

Auteur de Netbrain, les Batailles des Nations Savantes

www.ettighoffer.com